



ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

SANTÉ PUBLIQUE - MÉDICAMENT - PRODUITS DE SANTÉ - BIOLOGIE - SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris

Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877

LA PRÉPARATION DES DOSES À ADMINISTRER (PDA)

Le besoin urgent d'une réglementation !

Communiqué adopté par le Conseil du 12 février 2014

La **préparation des doses à administrer ou PDA** consiste pour le pharmacien, ou un professionnel placé sous son autorité, à anticiper et à préparer pour chaque patient qui le nécessite, la dispensation sous conditionnement personnalisé et sécurisé des doses de médicaments mentionnées sur la prescription médicale. Les dispositifs les plus utilisés sont soit rigides, à alvéoles, couramment appelée "pilulier", soit souples, sous forme de sachets. Chaque alvéole ou sachet contient une prise et peut contenir un ou plusieurs comprimés et / ou gélules. Les PDA sont préparées soit manuellement soit à l'aide d'automates.

L'INSEE a dénombré 1 315 000 personnes âgées de plus de 85 ans dans notre pays le 1^{er} janvier 2008, il estime que ce nombre sera supérieur à 2 millions en 2025. De son côté, L'Observatoire National de la Fin de Vie note que la majorité d'entre elles souhaite rester le plus longtemps possible à domicile et le Centre d'Analyses Stratégiques estime, quant à lui, que le nombre de personnes souffrant d'un handicap significatif (et donc nécessitant un accompagnement particulier dans la dispensation de leurs médicaments), sera passé de 660 000 en 2005 à 940 000 en 2025. *Dans ce contexte, le pharmacien de premier recours devient un acteur de plus en plus important pour faciliter la bonne observance des traitements et réduire la fréquence des cas d'iatrogénie.*

La PDA peut contribuer utilement à cet accompagnement¹ que le patient réside à son domicile ou en établissement médico-social ; l'auto-administration ou l'administration du traitement par le personnel soignant et / ou aidant est facilitée et sécurisée par ce procédé ; *il favorise la bonne observance et prévient les erreurs médicamenteuses.*

La PDA constitue donc un enjeu majeur de santé publique pour les populations vulnérables, notamment, faiblement encadrées. Ce service serait donc opportun et à préconiser toutes les fois que le médecin et / ou le pharmacien de proximité, à l'écoute des patients, des aidants et du personnel soignant, identifie(nt) un besoin de sécurisation.

Dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, la PDA entre dans le champ des nouvelles missions du pharmacien. Dans son rapport d'octobre 2013, compte tenu des besoins de la population et des professionnels de santé, afin d'assurer l'accès des patients à ce service global dans le respect des exigences de proximité,

l'Académie nationale de Pharmacie a émis des recommandations s'adressant notamment aux pouvoirs publics, demandant que cette activité soit réglementée d'urgence ; elle renouvelle son souhait de voir publier au plus vite les textes attendus pour rationaliser et optimiser les pratiques déjà développées en pharmacie d'officine et en pharmacie à usage intérieur des établissements hospitaliers et médico-sociaux.

¹ Il importe de préciser ici qu'il convient d'éviter toute confusion avec l'expérimentation de dispensation des antibiotiques, à l'unité, menée actuellement dans un esprit de rationalisation économique